

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA DROME

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d'ALEX**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	16

Séance du 9 avril 2018

Le lundi 9 avril 2018 à 20h00, le Conseil municipal de la commune d'Alex, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Gérard CROZIER, Maire.

Date de la convocation
03 avril 2018

Date d'affichage
16 avril 2018

Etaient présents : Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Jocelyne CASTON, Christian SIRON, Catherine BESSON, Rodrigue ROUBY, Bernard VINCENT, Denis CORNILLON, Marie-Cécile SEGUIN, Christel DUBOIS, Chantal ANDRIES, Sylvie VACHON, Fanny MOREL, Maryvonne CORNU-CHARRIER, Monique SEGUIN-MANCHON, Christophe BURLING.

Etaient excusé(e)s : Louis QUAIRE (procuration donnée à Gérard CROZIER), Didier CHALAS (procuration donnée à Jean-Michel CHAGNON), Marlène DE FROIDCOURT (procuration donnée à Jocelyne CASTON).

Etaient absents :

Secrétaire de séance : Chantal ANDRIES.

SUBVENTIONS 2018 :

Soumises à un vote individualisé

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les crédits inscrits au budget primitif 2018,
Vu les demandes de subventions sollicitées par les associations,

Chaque année, de nombreuses associations sont soutenues par la Commune d'Alex, dans le cadre de leurs activités et des prestations qu'elles peuvent offrir à un large public. Les subventions 2018 sont listées en annexe du budget primitif voté ce jour.

Compte tenu des responsabilités prises par certains élus du conseil municipal dans plusieurs de ces associations, le Maire propose de procéder pour celles-ci, à un vote séparé.

En 2018, il est proposé d'attribuer aux associations concernées, les subventions suivantes :

BIBLIOTHEQUE ALEXOISE : 6 830 €

(au titre des achats de livres : 1 700 €, de l'assurance : 350 €, des charges de personnel : 4 780 €)

Mme Christel DUBOIS ne participe pas au débat, ni au vote.

RESULTAT DU VOTE		
Pour	Contre	Abstention
18	0	0

Le conseil approuve à l'unanimité.

SUBVENTIONS 2018 :

Soumises à un vote individualisé

Suite

SOUVENIR FRANÇAIS : 70 €

M. Gérard CROZIER (titulaire de la procuration de Louis QUAIRE) ne participe pas au débat, ni au vote.

RESULTAT DU VOTE		
Pour	Contre	Abstention
17	0	0

Le conseil approuve à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil Municipal décide :

- d'OCTROYER des subventions de fonctionnement aux associations susvisées pour un montant total de : **6 900 €**.

Le montant total de ces dépenses sera prélevé sur le crédit prévu au budget 2018 au chapitre 65.

Pour extrait conforme,
Le Maire d'Allex,
Gérard CROZIER

